



Menace de mort au travail

Par tintin 67

Bonsoir

Cet apres midi un de mes collègue de travail avec qui je suis en froid depuis quelques mois à proferé à mon encontre des menaces de mort, il a répété deux fois "je vais te tuer" ainsi que que des mots comme je vais te briser, on te reconnaitra facilement etc. Je suis resté maître de moi même en essayant de comprendre pourquoi il me prenait à parti aussi violemment, mais son intonation et son regard mon complètement retourné et j ai eu peur.

J'ai réussi à enregistrer avec mon portable une partie de la discussions, pas la partie la plus virulente mais on y entend des menaces, malheureusement pas celles de mort. Mes résponsables directs sont au courant de notre conflit mais n'ont rien faits J ai rdv au commissariat pour déposer une main courante demain. Je souhaiterais savoir si c est la bonne solution sachant que je ne souhaite pas envenimer la situation mais avoir une trace écrite de ces faits. Au cas où il y aurait des actes de malveillance ultérieurement et aussi si mon enregistrement à une valeur légale.

Merci de votre aide.